

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	7 058	5 026	2 033	850
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	1 000		1 000	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille	38 046		38 046	
	Autres titres immobilisés	36 269	1 702	34 567	36 269
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		82 374	6 728	75 646	37 119
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 101		1 101	25 707
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	7 585	6 600	985	25 950
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	224 024		224 024	64 145
Total de l'actif circulant (IV)		232 710	6 600	226 110	115 802
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	315 084	13 328	301 756	152 921

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

1 101

25 707

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 40 000)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	1 189
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	42 824	22 596
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	115 992	44 575
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		202 816	108 360
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 018	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	22 563	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 608	811
	Dettes fiscales et sociales	30 852	24 250
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 900	19 500
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		98 940	44 561
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		301 756	152 921
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		98 940	44 561
(2) Dont emprunts participatifs			

2 - ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 301 756,02

Résultat : 115 991,88

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du code de commerce;
- aux dispositions du règlement ANC N° 2022-06 relatif au plan comptable général;

Les règlements ANC N° 2022-06 et ANC N° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N° 2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N° 2023-03.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :Valeur netteTx amortissement

Frais de constitution
Frais de premier établissement
Frais d'augmentation de capital

Frais de recherche : Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent : Salaires et charges
Matière
Sous-traitance

Total

Ils sont amortis sur une durée de ans.

Fonds Commercial :

hors droit au bail il s'élève à :

dont:

éléments achetés

éléments réévalués

éléments reçus en apport.....

Actif Immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immo. incorporelles				
Immo.corporelles	5 217	1 842		7 058
Immo.financières	36 269	61 566	22 520	75 315
TOTAL ...	41 486	63 408	22 520	82 374

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immo. incorporelles				
Immo. corporelles	4 367	659		5 026
Titres équivalence				
Autres Immo. financ.				
TOTAL ...	4 367	659		5 026

Créances représentées par des effets de commerce :

Clients

Autres créances

Etat des créances :

	Montant Brut	à 1 an au plus	à plus d'1an
Actif immobilisé....			
Actif circulant & Charges d'avance...	1 101	1 101	
TOTAL ...	1 101	1 101	

Produits à recevoir inclus dans les postes au bilan : Voir détail figurant sur annexe - 6.11

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir : Non applicable

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital Social : actions ou parts sociales

	Nombre	Val.Nominale
Titres début d'exercice.....	40 000	1
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres fin d'exercice.....	40 000	1

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov.p.risq.& charges				
Prov.p.dépréciation		8 302		8 302
TOTAL		8 302		8 302

A CAPITAL
Société par actions simplifiées au capital de 40000 €
Siège social : 15 rue de Lille, 75007, Paris
RCS Paris 893975144
Ci-après désignée "la Société"

—
**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 01 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin, au siège social,

Monsieur Pierre-Louis Thierry d'Argenlieu, demeurant 109 rue du Bac, 75007 à Paris, associé unique de la société A Capital,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société A Capital et d'associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II- A pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- L'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 115 991.88 euros, tel qu'il ressort des comptes annuels arrêtés par l'associé unique.

Le Président a décidé d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

DEUXIEME DECISION

Affectation des résultats

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 115 991.88 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 115 991.88 euros.

Affectation :

Le Président a décidé d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31.12.2025 de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale :

Il a été rappelé que conformément aux dispositions légales, la société doit affecter au moins 5 % du résultat net de chaque exercice à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social.

La réserve légale étant à son plafond de 4 000 €, aucun versement complémentaire n'a été prévu.

- Dividendes : 55 991.88€
- 1 Report à nouveau : 60 000 €.

Mise en paiement – Régime fiscal du dividende :

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 5 juin 2026.

Ce dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18.6% soit une taxation globale de 31,4%.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes : néant.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h10.

Fait à Paris, le 01 juin 2026.

Le Président
Pierre-Louis Thierry d'Argenlieu

